



## Partage de la maison familiale cours de remboursement

Par **lilyo**, le **02/01/2009** à **21:07**

bonjour cela fait 2ans que le divorce a été prononcé et donc 2ans que tout en ayant gardé le foyer familial je rembourse le prêt de celle-ci seul et aujourd'hui un notaire que je soupçonne être un ami de mon ex-femme m'a fait savoir que tous se que j'ai payé pendant ces deux ans ne sera pas déduit sur la part de mon ex-femme au moment du partage. cela m'étonne est-ce vrai? je vous remercie de bien vouloir m'aider.